

1989 - 2019
30
ans



formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

DOSSIER DE PRESSE



Édition **2019**



Avant propos p. 03

Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée étudiante p. 04

Analyse synthétique du coût de la rentrée étudiante 2019 p. 05

FOCUS

Les étudiants internationaux p. 07

« L'ubérisation » du travail : précarité et insécurité renforcées, conséquence d'un coût de la vie qui augmente p. 09

Les revendications de la FAGE p. 11

Analyses approfondies des variations

Les complémentaires santé toujours en forte augmentation p. 14

Le logement continue de grimper p. 15

L'inflation : une augmentation obligatoire du coût de la vie (CVE-C, matériel, loisir...) p. 16

Des actions au quotidien, au plus proche des besoins des étudiants p. 17

Méthodologie détaillée poste par poste p. 19

Annexe 1 p. 21

Annexe 2 p. 22



C'est en 2002 que la FAGE publiait pour la première fois son indicateur du coût de la rentrée et du coût de la vie pour un étudiant. Pour sa 17ème année, l'enquête se base toujours sur la même méthodologie et les mêmes critères, faisant d'elle l'unique outil fiable pour mesurer l'évolution des différentes dépenses d'un étudiant sur le territoire français, tout en identifiant les différents impacts.

Ces évolutions appellent à un premier constat : pour la grande majorité des étudiants, faire face au coût réel d'une année étudiante est inimaginable sans recourir au soutien de la famille, ou à un prêt, ou à défaut, au salariat.

Cette année, le coût moyen de la rentrée pour un étudiant non boursier s'élèvera à 2285,26 euros soit une augmentation de 1,96% par rapport à l'année 2018.

Depuis 17 ans maintenant, la FAGE distingue deux types de frais : les frais de rentrée et les frais de vie courante. Cette année, la plus forte augmentation s'observe sur les frais de vie courante avec 2,73% supplémentaire en moyenne. Modérée mais toujours présente en Île de France, l'augmentation explose en régions avec 3,4% de plus. Les frais de rentrée, eux, évoluent avec une augmentation de 1,4% en moyenne. Le constat de l'augmentation importante des dépenses de vie courante est mis en avant quasiment chaque année et représente la plus grosse augmentation depuis 2002. Pourtant, l'accompagnement social fait aux étudiants les plus en difficulté, lui, n'a pas subi la même augmentation, bien au contraire.

Liées le plus souvent à l'inflation, les frais de vie courante n'ont cessé de gonfler et la population étudiante n'a cessée de se précariser davantage. Aujourd'hui, plus d'un quart des étudiants sont forcés de se salarier pour pouvoir vivre décemment, entraînant des échecs et des décrochages importants chez ce public, dû à la concurrence avec leurs études notamment sur les horaires. Rien de surprenant alors de voir que 57% des « travailleurs des plateformes » sont des étudiants : salaires et protection sociale au rabais, les risques pour ces jeunes qui travaillent sont incalculables.

Alors, un constat inévitable se dresse à nous : les jeunes issus des familles le plus modestes sont également ceux qui auront le moins de chance d'accéder au diplôme ou ceux qui présentent le plus de chances de décrochage faisant du système français l'un des plus inégalitaires des pays membres de l'OCDE. Il est aujourd'hui nécessaire de faire de l'accès à la qualification, au diplôme, une véritable priorité. Notre pays souffre aujourd'hui d'une crise sociale profonde, d'une précarisation grandissante : cette inégalité d'accès à la formation et à la qualification en est une source importante et c'est un véritable problème de société dont tout le monde doit se saisir.

Permettre un meilleur accès au logement avec l'encadrement des loyers, en poursuivant les efforts de nouvelles constructions ou en rendant plus accessible le parc HLM. Permettre un accès à la santé pour toutes et tous avec un reste à charge 0 pour les étudiants notamment boursiers. Permettre de mieux faire face aux dépenses de la vie courante avec une réforme des aides sociales ambitieuse, comme proposée dans l'Aide Globale d'Indépendance ... Les propositions de la FAGE sont nombreuses. Les inégalités d'accès aux études, à la réussite, à l'insertion ne pourront se résorber que par une politique sociale ambitieuse : celle-ci ne pourra faire l'économie d'un investissement massif dans l'enseignement supérieur.

Orlane FRANÇOIS
Présidente de la FAGE

Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE

L'indicateur du coût de la rentrée, publié pour la 17ème année consécutive, illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant de 20 ans en Licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, comprenant chacune plusieurs postes de dépense :

>>> **Frais de vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie étudiante et de Campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Ile-de-France et en région.

Rentrée 2019



La FAGE, à l'aide d'une démarche scientifique rigoureuse et de son expertise du monde étudiant, propose son indicateur du coût de la rentrée 2019. **Une méthodologie précise prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses garantit une fiabilité qui permet ainsi l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiants.** La FAGE, à travers ce dossier, apporte des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au service de leur bien-être et de la démocratisation de

l'accès à l'enseignement supérieur. Le coût affiché pour un étudiant en région, bien qu'il soit effectué à partir d'une moyenne des principales villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. **Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes membres de la FAGE réalisant une étude spécifique à leur ville, département ou région, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier, tout comme les fédérations de filières membres de la FAGE qui calculent le coût de la rentrée spécifique aux filières qu'elles représentent.**

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2019

• Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2019 du coût de la rentrée ?

Globalement, la rentrée 2019 est marquée par une augmentation de 1,96% du coût de la rentrée pour un étudiant, portant son coût moyen à 2285,26 euros.

Augmentation importante des frais courants pour l'année universitaire 2019-2020 : + 2,73%

Cette augmentation importante provient d'une augmentation forte des loirs et des consommations comme les vêtements, la nourriture, les produits d'entretiens et d'hygiène mais également de l'augmentation des loyers. Modérée mais toujours présente en Île-de-France, l'augmentation explose en région avec une hausse de 3,4% en 2019.

L'augmentation est aussi due au désengagement de l'État sur la restauration étudiante : en effet, le ticket RU augmente de 5 centimes par repas dès septembre prochain.

La FAGE minimise l'augmentation des frais de vie courante : les frais de transports stagnent cette année grâce au travail des fédérations de territoire du réseau. Il faut maintenant aller plus loin pour entamer une réflexion sur la gratuité des transports en commun pour les étudiants.

Des frais de rentrée qui suivent la même tendance : une augmentation nationale de 1,4%.

L'augmentation des frais de rentrée s'explique ici par plusieurs postes de dépenses. Premièrement à cause de l'inflation, avec la CVE-C qui augmente d'un euro cette année. Deux autres postes sont soumis à une forte augmentation :

- Les complémentaires santé enregistrent une nouvelle hausse significative avec cette année +2,56% au compteur nationalement.
- Enfin, les frais pédagogiques se voient augmenter de 4,8%.

La hausse des frais de rentrée est limitée grâce notamment à l'action de la FAGE sur les frais d'inscription : obtention du gel de ces derniers sur la rentrée 2019 pour les étudiants français et européens.

Un accès à l'enseignement supérieur encore trop inégalitaire !

C'est sans appel : le coût de la rentrée est bien trop élevé pour permettre une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. Les familles de classes modestes et moyennes en pâtissent quotidiennement et l'ascenseur social est en panne en France !

En plus des frais de rentrée officiels, s'ajoutent régulièrement des frais de rentrée cachés, complémentaires et illégaux : matériels pédagogiques supplémentaires et spécifiques à chaque filière, formations supplémentaires obligatoires ... Les fédérations de filière de la FAGE ne cessent de combattre ces mécanismes injustes et discriminants !

Aujourd'hui encore, trop nombreux sont les étudiants dans l'obligation de se salarier pendant leurs études, de renoncer aux soins, à des loisirs ou à une alimentation correcte. Ces critères ne doivent pas être laissés à la marge pour une démocratisation effective !



En 2019, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1135,24€** par mois, soit **2,73% de plus** que pour l'année précédente.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une **augmentation de 1,28%**, atteignant en moyenne **1150,02€**.

Un étudiant en Île-de-France déboursa en moyenne **2483,97€** lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en région dépensera en moyenne **2215,50€**.

C'est une augmentation de **1,96 %** qui attend les étudiants cette année, amenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 285,26 €** en 2019.

>>> Frais de la vie courante

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2018	Montant 2019		Montant 2018	Montant 2019	
Loyer et charges 	640,75 €	646,62 €	▲ 0,917%	468,04 €	483,95 €	▲ 3,400%
Repas au RU 	65 €	66,00 €	▲ 1,538%	65 €	66 €	▲ 1,538%
Téléphone et internet 	49,32 €	50,33 €	▲ 2,041%	49,32 €	50,33 €	▲ 2,041%
Transports 	104,52 €	104,52 €	▶ 0%	100,55 €	100,17 €	▼ 0,375%
Loisirs 	75,35 €	78,66 €	▲ 4,392%	70,00 €	73,00 €	▲ 4,286%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien 	327,40 €	340,42 €	▲ 3,977%	296,88 €	308,42 €	▲ 3,971%
TOTAL	1 262,34 €	1 286,55 €	▲ 1,918%	1 049,79 €	1 082,12 €	▲ 3,080%

>>> Frais spécifiques de la rentrée

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2018	Montant 2019		Montant 2018	Montant 2019	
Droits d'inscription 	170 €	170 €	▶ 0%	170 €	170 €	▶ 0%
CVE-C 	90 €	91 €	▲ 1,111%	90 €	91 €	▲ 1,111%
Complémentaire santé 	314,10 €	321,60 €	▲ 2,388%	304,95 €	313,31 €	▲ 2,742%
Frais d'agence 	300 €	300 €	▶ 0%	243 €	243 €	▶ 0%
Assurance logement 	64 €	64 €	▶ 0%	73,68 €	65,25 €	▼ 11,44%
Matériel pédagogique 	239,22 €	250,82 €	▲ 4,847%	239,22 €	250,82 €	▲ 4,847%
TOTAL	1 177,32 €	1 197,42 €	▲ 1,707%	1 120,85 €	1 133,38 €	▼ 1,118%

Les étudiants internationaux

Le 15 novembre 2018, le Premier Ministre annonçait qu'à compter de la rentrée 2019, un plan d'envergure pour attirer les étudiants internationaux en France serait mis en œuvre. Parmi les mesures, l'une des plus controversées concerne l'augmentation des frais d'inscription des étudiants non-communautaires.

Ainsi, selon l'arrêté du 21 avril 2019, dès cette rentrée, dans les universités qui ne mettront pas en place d'exonérations, les étudiants concernés par cette mesure payeront :



- 2770 euros pour une année de licence
- 3770 euros pour une année de master

Soit une multiplication par 15 des frais d'inscriptions par rapport à 2018

La FAGE s'est, depuis la première annonce, fermement opposée à cette augmentation qu'elle juge injuste, incohérente, inutile et discriminante. Elle s'est donc mobilisée à plusieurs reprises et a su participer à l'ensemble des discussions ouvertes afin de proposer un modèle plus juste et plus performant, en vain.



Pourquoi cibler prioritairement les étudiants internationaux, alors même que **ceux-ci représentent 67% des bénéficiaires des épiceries sociales et solidaires AGORAé**, donc ont un reste à vivre inférieur à 7,50 euros ? **La FAGE considère qu'ils doivent avoir les mêmes droits et même davantage** d'accompagnement pour faire leurs études en France.





La FAGE s'est systématiquement opposée à l'augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur car elle entraîne une reproduction des déterminismes sociaux et empêche la démocratisation effective de l'enseignement supérieur et l'élévation globale du niveau de qualification dans la société. **La FAGE n'a eu de cesse de rappeler que l'investissement dans l'enseignement supérieur paie, y compris pour les étudiants internationaux** : selon un rapport de Campus France d'octobre 2018, si les étudiants internationaux coûtent à l'État 3 milliards d'euros, ils apportent 4,65 milliards à l'économie nationale.



Enfin, **ce n'est pas aux étudiants de contribuer au sous-financement de l'enseignement supérieur par l'État**. L'investissement de l'État et l'utilisation des ressources de la formation continue sont des leviers bien plus forts de financement de notre système d'ESR, alors que l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants internationaux ne favorisera que certains établissements réputés, en particulier parisiens.

Grâce à l'action des élus du réseau de la FAGE, plusieurs universités ont voté des motions d'exonération pour les étudiants internationaux. Le réseau de la FAGE a poussé pour obtenir des exonérations sur l'ensemble du cycle concerné, et non pas que sur l'année universitaire 2019–2020 afin d'éviter tout risque d'abandon en cours de cycle pour manque de moyens financiers

« L'ubérisation » du travail : précarité et insécurité renforcées, conséquence d'un coût de la vie qui augmente

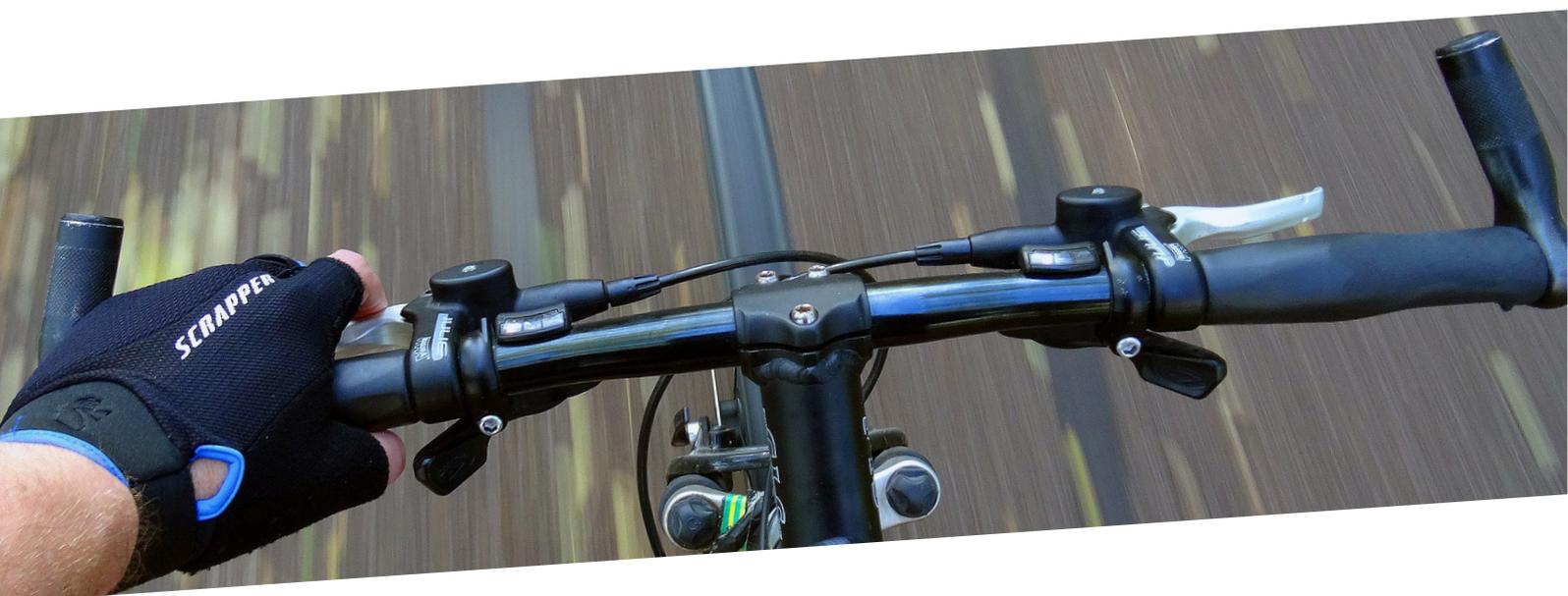
Année après année, la précarité des jeunes et des étudiants ne cesse de gagner du terrain. La FAGE, via son outil du coût de la rentrée, mais pas que, **alerte les gouvernements successifs sur les conséquences liées à cette situation depuis de nombreuses années.**

L'une d'entre elle est le travail subit : **près d'un étudiant sur deux exerce une activité rémunérée pour subvenir à ses besoins, entraînant échec, stress, fatigue et parfois même abandon des études.** Depuis plusieurs années maintenant, une évolution frappante marque l'emploi étudiant : l'apparition des plateformes numériques, et « l'ubérisation de l'emploi ».



En effet, **les étudiants représenteraient 57% de ces « Travailleurs des plateformes »** selon une étude statistique de l'institut Montaigne.

(<https://www.institutmontaigne.org/publications/travailleurs-des-plateformes-liberte-oui-protection-aussi>)





Travailleurs indépendants des plateformes collaboratives : salariat déguisé ?



Les étudiants travaillant via ces plateformes possèdent généralement le statut de travailleur indépendant, qui selon la définition correspond à cela : « Parce qu'ils sont indépendants, ces travailleurs disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur travail et ne sont subordonnés à aucun supérieur hiérarchique ».

Et pourtant ... **Ces travailleurs indépendants sont en réalité en situation de totale dépendance par rapport à leur « prestataires »** qui pour la plupart fixent les grilles tarifaires, instaurent et contrôlent la qualité de la prestation, obligent le versement de commissions, fixent des horaires de disponibilité et ont des droits de sanctions.

A l'heure actuelle, seule la justice pose des limites, notamment sur la notion de « subordination », mais parfois avec des jugements contradictoires.

Mais quelles protections ?

Selon le rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), **ces emplois atypiques vont de pair avec l'insécurité, notamment sur le sujet de la protection sociale, un niveau de salaire faible et des horaires allongés.**

Ils bénéficient alors d'un **régime de protection sociale au rabais, venant fragiliser le travailleur** : pas de mutuelle, pas de chômage, pas de congés payés, pas d'accès au fond de garantie des salaires en cas de liquidation de la plateforme, des cotisations faibles pour la retraite...

Certaines évolutions ont vu le jour depuis 2016 notamment avec deux lois : la loi dite « Travail » en 2016 et la loi Avenir Professionnel de 2019. La première vient rendre obligatoire la souscription d'une assurance collective ou d'un remboursement de la part de la plateforme en cas d'accident au travail, l'accès à la formation professionnelle ou encore le droit syndical. La seconde vient mettre en place une « charte sociale » dans chaque plateforme mais elle ne garantit aucun droit qui apparaissent comme basiques, rattachés juridiquement au statut de



salarié puisque cette charte sera entièrement rédigée par chaque plateforme, à la carte.

Ces travailleurs fragilisés sont exposés également à des rémunérations très faibles, soumises à la régulation des plateformes, les poussant à travailler plus souvent, y compris les week-ends. Ainsi, les étudiants sont encore plus exposés à l'échec et à l'abandon.

Il est aujourd'hui urgent de construire un socle de droits communs et définir clairement de quel statut ils bénéficient, et de le respecter.

Les revendications de la FAGE

• Réformer les aides sociales

Véritable urgence pour remédier aux failles du système actuel, **la FAGE demande au gouvernement une réforme d'ampleur du système d'aides sociales et la création d'une Aide Globale d'Indépendance**. La ministre ayant annoncé une réforme en octobre 2017, il est aujourd'hui temps d'avancer sur le sujet.

Afin de favoriser l'autonomie, l'aide serait calculée en fonction de la situation de l'étudiant et des revenus déclarés du foyer fiscal auquel il est rattaché, garantissant une aide équitable, juste et adaptée. **L'Aide Globale d'Indépendance doit être une aide progressive pour répondre au mieux aux besoins de l'étudiant.**

Actuellement organisé en paliers, le système de bourses sur critères sociaux ne s'adapte pas de manière optimale à la situation d'un étudiant puisqu'elle entraîne la création d'un effet de seuil délétère. Pour remédier à cela, **la FAGE propose une linéarisation du système des bourses afin qu'à chaque situation soit corrélée une aide adaptée.**



La seconde partie de l'AGI correspond à une aide au logement réservée aux étudiants décohabitants. Les aides au logement sont actuellement déterminées selon la surface du logement, présentant un aspect discriminant. **Grâce à l'AGI, l'aide au logement sera calculée sur la base du loyer moyen au niveau du bassin de vie pour un logement de 20m²,** permettant à tous les étudiants vivant dans le même bassin de vie de bénéficier du même montant d'aide au logement.

A l'heure où la concertation est menée sur le potentiel futur Revenu Universel d'Activité, la FAGE dresse des lignes fortes :

- **Il sera inconcevable de voir les APL baisser pour un quelconque public.** Ainsi, la fusion des APL avec le RSA et la Prime d'Activité ne nous paraît pas être une piste acceptable.
- **Les bourses sur critères sociaux doivent être réformées et nous proposons un modèle pour cela.** Cependant, elles doivent être laissées en gestion au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.





• Accès à la prévention et aux soins

La FAGE a obtenu en 2017 la fin du Régime Spécifique de Sécurité Sociale Etudiante et le rattachement au régime général pour tous les étudiants en 2019. En plus de **faire économiser les frais de sécurité sociale qui s'élevaient à plus de 200 euros tous les ans**, cette victoire vient garantir **une meilleure prise en charge pour les jeunes avec une meilleure qualité de service.**

Cependant, la difficulté d'accès aux soins ne réside pas que dans la qualité du régime de sécurité sociale, mais également dans la partie complémentaire ainsi que dans l'avance de certains frais.



Ainsi, **la FAGE demande à ce que les étudiants, notamment boursiers, puissent avoir accès aux soins élémentaires, mais également à ceux permettant des conditions de vie décentes** (soins spécialistes tel que la gynécologie, l'ophtalmologie, les soins dentaires) **sans reste à charge.** Cela pourra se faire par le rattachement à un modèle de complémentaire santé intégré au régime général de l'Assurance Maladie.

De plus, il est aujourd'hui nécessaire de mettre une priorité sur les politiques de prévention auprès des étudiants et des jeunes. **La FAGE demande à ce qu'un réel budget soit fléché sur ces actions, et ce dès le budget 2020.** De plus, la CVE-C mise en place par la loi Orientation et Réussite des Étudiants doit, en son sein, avoir des crédits fléchés sur ces actions sur les campus.

• Accès à la prévention et aux soins

Depuis de nombreuses années maintenant, **la FAGE mais également l'ensemble de la communauté universitaire, alertent sur le financement largement insuffisant des établissements d'enseignement supérieur et notamment des universités.** Les conséquences sont nombreuses et graves : conditions de travail plus que dégradées, conditions d'études et de réussites mises à mal, sélection renforcée par un manque de place criant. Il y a urgence !

Urgence de maintenir un service public d'enseignement supérieur en France de qualité, et surtout capable de remplir les objectifs fixés en termes de démocratisation d'accès à la formation. Notre pays souffre aujourd'hui d'une crise sociale profonde, d'une précarisation grandissante et d'un système éducatif incapable de vaincre les inégalités sociales, bien au contraire.

Il est primordial de voir sur le budget 2020 une augmentation significative pour les universités et les établissements d'enseignements supérieur, ainsi que pour les CROUS, opérateurs de la vie étudiante.



Si un investissement par l'État n'est pas réalisé cette année, ce sont encore les étudiants qui devront payer le prix cher, par le biais d'une augmentation des frais d'inscriptions ou encore des tarifications des services des CROUS : logement, restauration etc. Les portes ont été ouvertes cette année, et la FAGE n'arrêtera pas son combat pour contrer cette politique d'austérité.

- **Logement des jeunes : HLM, généralisation du dispositif VISALE et encadrement des loyers !**

Il existe de fortes tensions locatives dans de nombreuses villes, entraînant alors une hausse importante des loyers. **Les jeunes se concentrent sur des logements de petite taille et généralement en centre-ville, ces derniers deviennent alors inaccessibles pour beaucoup d'étudiants, limitant ainsi l'accès à leur autonomie.** Cependant, des réponses et des solutions existent et doivent être développées pour sortir de cette crise.



Depuis presque deux ans, **la FAGE a obtenu l'ouverture du dispositif VISALE à l'ensemble des étudiants**, et plus anciennement encore à l'ensemble des jeunes de moins de 30 ans. De belles victoires pour permettre l'accès à un logement autonome à toutes et à tous. Cependant **le constat reste aujourd'hui mitigé : informations manquantes, difficulté de souscription ou bien refus par les propriétaires ou les agences, il est aujourd'hui temps d'agir en prenant des mesures afin de garantir l'acceptation du dispositif par toutes et tous.**

La tension locative dans les villes universitaires ne baisse pas. Malgré l'obtention par la FAGE d'un nouveau "Plan 60 000 logements", trouver un logement pour un étudiant est une mission presque impossible. **La FAGE demande aujourd'hui à ce que le parc social HLM soit davantage ouvert aux étudiants** : il faut donc travailler sur les délais d'attribution, garantir une meilleure communication et moderniser l'offre en rendant les logements plus adaptés au "profil étudiant" et en facilitant la collocation.

Enfin, **la FAGE demande la généralisation de l'encadrement des loyers dans l'ensemble des zones en tension.** L'arrêt du dispositif pendant plusieurs années dans les villes qui l'avaient mis en place a été un échec. De nouveau rendu possible avec la loi ELAN, il est aujourd'hui temps pour les responsables politiques des différentes communautés d'agglomérations concernées de mettre en place cet encadrement sur leur territoire.

- **Mettre fin à l'augmentation des frais d'inscriptions**

Augmentation des frais d'inscriptions pour les étudiants internationaux hors Union européenne, augmentation des frais d'inscription dans de nombreuses écoles d'ingénieurs publiques pour certaines intégrées à une université, augmentation des frais d'inscription dans des instituts de formations paramédicales... La liste est longue.

La FAGE a porté devant les instances nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche – le CNESER notamment – un texte, adopté à l'unanimité sur la question des frais d'inscription et des injustices subies par de nombreux étudiants, **qui exigeait de Frédérique Vidal qu'elle impose un moratoire national sur l'augmentation des frais d'inscription** dans l'enseignement supérieur. Il est aujourd'hui primordial d'ouvrir un débat plus large sur les frais d'inscription, entre enseignement supérieur sélectif et non-sélectif, entre écoles et universités.





Analyse approfondie des grandes variations

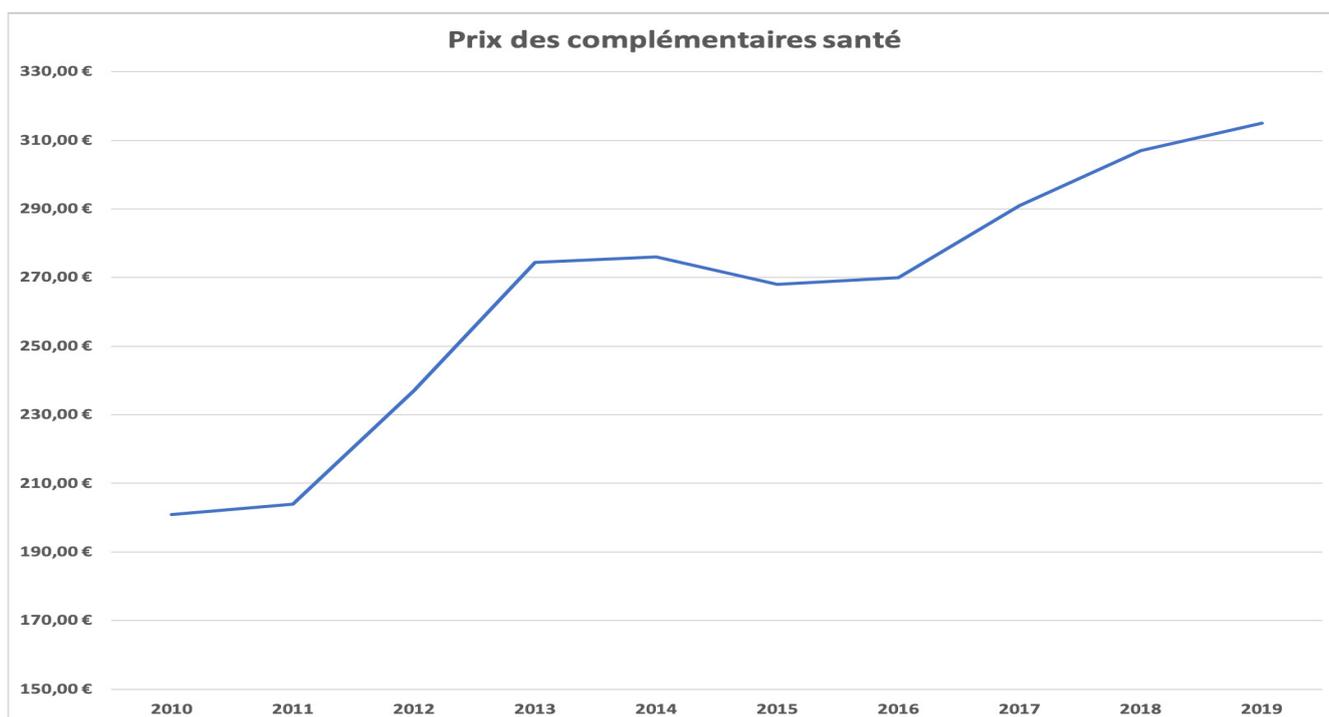
• Les complémentaires santé

Après la suppression de la délégation de service public du Régime de Sécurité Sociale Etudiante aux mutuelles étudiantes, obtenue par la FAGE en 2017, ces dernières tentent aujourd'hui de survivre, à tous les prix. En effet, **la suppression de la gestion de la part obligatoire n'aura malheureusement pas endigué la hausse bien trop importante des produits de complémentaires santé proposés par les mutuelles étudiantes**. Préservant ainsi leur équilibre économique, bon nombre d'entre elles semblent ainsi vouloir compenser la perte de la gestion du régime obligatoire par une augmentation des produits de complémentaires qu'elles proposent.

Cette année encore, une nouvelle hausse importante est enregistrée. En région, elles passent en moyenne de 304,35 euros en 2018 à 313,31 euros en 2019 soit une augmentation de 2,74%. En Île-de-France, la tendance est similaire : en moyenne à 314,10 euros en 2018 elles sont cette année à 321,60 euros, soit en augmentation de 2,39%.

A l'heure où la santé des jeunes devrait être une priorité, via des actions de prévention efficaces et un accès aux soins garanti à chacun, il est aujourd'hui inconcevable de voir les tarifs de complémentaires augmenter tous les ans.

“Dix ans d'augmentation des complémentaires santé proposée par les mutuelles étudiantes !”



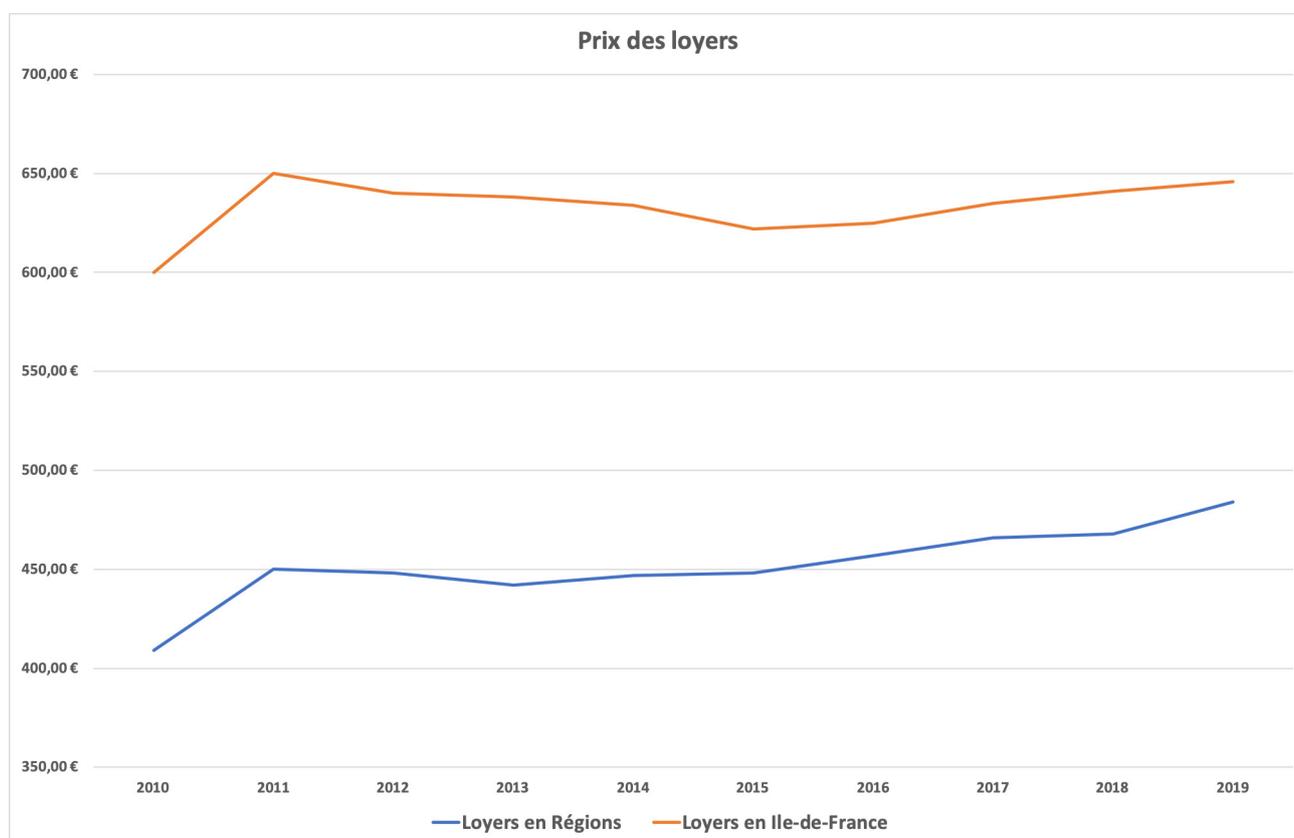
- **Le logement continue de grimper**

L'accès au logement est un enjeu majeur pour les étudiants. Il est le premier vecteur d'accès à l'autonomie des jeunes, il est souvent synonyme de réussite académique et est indispensable pour réussir son insertion professionnelle. **La FAGE n'a eu de cesse de dénoncer l'accès au logement complexe pour les étudiants qui s'apparente toujours plus à un parcours du combattant.** Entre tension quantitative dans de nombreuses villes universitaires et hausse constante des frais de loyers, l'enjeu est de taille pour rendre le logement accessible à tous.

Le loyer, poste de dépense le plus important d'un étudiant, enregistre cette année une très forte hausse en région, puisqu'il augmente de 3,4% pour atteindre en moyenne à 483,95 euros. Il augmente également en Île-de-France (+0,92%) et atteint en moyenne 646,42 euros.

En 2019, le logement représentera une fois de plus, près de 50% des frais de vie courante d'un étudiant.

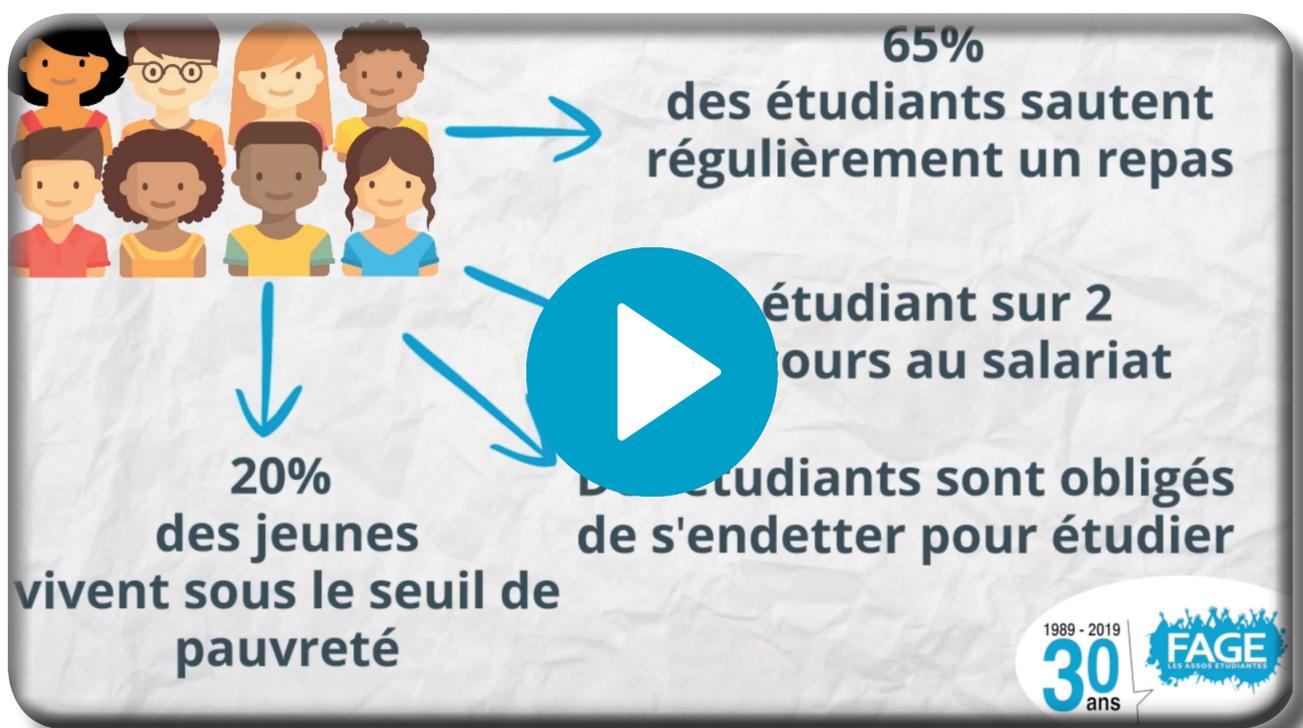
Il est important cette année d'identifier une baisse des dépenses du côté de l'assurance logement en région avec une variation de moins 11,44%. Elle atteint ainsi quasiment le même tarif qu'en Île-de-France.



- **L'inflation : une augmentation obligatoire du coût de la vie (CVEC, Matériel, loisirs ...)**

La FAGE, depuis maintenant 30 ans, se bat continuellement pour améliorer les conditions de vie des jeunes dans notre société. Cependant, un élément nous rappelle que nous ne pouvons pas gagner tous les combats : l'inflation. **Cette augmentation mécanique du coût de la vie s'applique à presque tous les secteurs de dépense de la vie quotidienne, mais la balance n'existe pas.** En effet, même si cette année la revalorisation des bourses sur critères sociaux a été effectuée sur l'inflation, il y a des années de retard que ce soit sur les bourses sur critères sociaux ou encore sur les APL, récemment désindexées.

En effet, **l'inadéquation entre l'augmentation des dépenses des étudiants et des jeunes avec tous les produits soumis à inflation, notamment la CVE-C, créée dans la loi ORE, et la non-augmentation des aides apportées aux étudiants et aux jeunes est inacceptable.** C'est pourquoi la FAGE revendique une transformation profonde du système d'aides sociales étudiantes, mais aussi une évolution des dispositifs d'accompagnement des jeunes.



Des actions au quotidien, au plus proche des besoins des étudiants

• Un accompagnement pour les droits des étudiants

De nombreuses enquêtes ont montré que **les étudiants font face à des difficultés particulières pour faire respecter leurs droits, dues notamment à une méconnaissance globale**. C'est pour pallier ce manque et pour garantir à chaque étudiant ses droits et ainsi lui permettre de les défendre, que **la FAGE associe depuis toujours à son discours de revendication des actions de défense individuelle et collective**.

“La défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux” est le but premier défini dans les statuts de la FAGE. Notre volonté passe par une information plus accrue des droits auprès des étudiants, une ambition de déceler les problèmes des étudiants afin de les accompagner pour les résoudre. Par leur projet global, leurs actions et les valeurs de progrès, d'humanisme et d'égalité qui les animent, **l'ensemble des associations étudiantes du réseau de la FAGE sont non seulement des garantes des droits des étudiants mais surtout de leur effectivité**.

L'ensemble du réseau de la FAGE s'engage au quotidien sur les campus pour prévenir et agir sur les situations de non-recours aux droits des étudiants en menant régulièrement des campagnes d'informations sur les campus, en complémentarité des organismes publics spécialisés dans la défense des citoyens, comme le Défenseur des droits.

La réalisation de supports et de guides, la présence sur les chaînes d'inscription, la tenue de permanences, la mise en place de lignes d'écoute, la construction de cliniques juridiques, la représentation au sein des différentes instances de représentation étudiante, la médiation ou encore les relations avec les acteurs spécialisés sont autant d'**actions concrètes et efficaces que le réseau de la FAGE réalise pour que l'accès aux droits soit réellement effectif pour tous les étudiants**

Depuis 2018, la loi Orientation et Réussite des Étudiant a amené la suppression de la plateforme d'affectation Admission Post-Bac et la création d'une nouvelle plateforme d'affectation : ParcoursSup. De nombreuses évolutions sont ainsi mises en place dans le processus d'affectation des étudiants dans l'enseignement supérieur pouvant ainsi être une source d'incompréhension et de stress pour les néo-bacheliers et leurs familles. Afin d'accompagner individuellement chaque futur étudiant dans ses démarches, **la FAGE a mis en place un dispositif d'accompagnement spécifique par le biais d'une adresse de contact dédiée « parcoursup@fage.org »**. C'est ainsi plus de 3000 étudiants qui ont été accompagnés depuis le début du processus.

Une question ? Connaître et défendre tes droits ?
Contacte La FAGE !

mesdroits@fage.org

INSCRIPTIONS - PARCOURSUP
CÉSURE - MASTER - STAGES
BOURSES - LOGEMENT - SANTÉ
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS





- **Les AGORAé comme réponse à la précarité des jeunes**

Au nombre de 18 sur l'ensemble du territoire, **les AGORAé sont des lieux de vie et d'échanges pour les étudiants accueillant des épicerie sociale et solidaires**. Elles sont gérées par les associations étudiantes sur les campus afin d'offrir une réponse à des jeunes de plus en plus précarisés. Ce sont ainsi plus de **3000 étudiants chaque année** qui poussent la porte des AGORAé pour bénéficier de **produits alimentaires et de première nécessité à des tarifs 80% moins élevés que dans la grande distribution**. Grâce à ce dispositif, des étudiants peuvent retrouver une alimentation suffisante et équilibrée pouvant leur faire défaut pour des raisons financières. C'est également un moyen pour certains de réduire considérablement les heures de travail salariées qui, nécessaires à leur subsistance, viennent souvent entraver leur réussite académique.



La méthodologie poste par poste

• L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

• Les frais de vie courant



Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

En Île-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.



Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).



Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Île-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.



Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2018-2019 s'élève à 3,30 €.



Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.



Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2018 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.



- **Les frais spécifique de rentrée**



Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



CVE-C

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire..



Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.



Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : Bibliographie et références

>>> Les aides sociales étudiantes

Arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019–2020 – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038858708&categorieLien=id>

Arrêté du 15 juillet 2019 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019–2020 – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038858720&categorieLien=id>

>>> Droits d'inscription, CVE–C

Montant des droits d'inscription universitaires pour l'année 2019–2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038396885&categorieLien=id>

LOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 12– <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>

>>> Logement

Cote des loyers Locservice : https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html%20_

Encadrement des frais d'agence :

Décret n°2014–890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029337625&categorieLien=id>

Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

Stratégie Logement – Ministère de la Cohésion des Territoires http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/117189-1_strategie_logement_dp.pdf

>>> Sécurité Sociale Étudiante

LOI n° 2018–166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants – Article 11 – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036683777&categorieLien=id>

>>> Transport

Barème 2019 des frais kilométriques – <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13288>

>>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

Juillet 2019 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine – <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4198681>

>>> Salarier Étudiant

Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2016 et «L'activité rémunérée des étudiants » <http://www.observatoire-national.education.fr/theme/activite-remuneree/>

Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (logement inférieur à 30m²)



Notes :

L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2019**

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

34 fédérations de ville

20 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

Alexandra Gonzalez

Attachée de presse

06 75 33 79 30

alexandra.gonzalez@fage.org

Orlane François

Présidente

06 86 63 41 44

orlane.francois@fage.org